

2022-058DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNE**DOMAINE :**INSTITUTION ET VIE
POLITIQUE**SOUS-DOMAINE**FONCTIONNEMENT
DES ASSEMBLÉES**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

OBJET :Décisions prises par le
Maire dans le cadre de
ses délégations**CONVOCACTION C.M. :**

20/10/2022

**AFFICHAGE DE LA
CONVOCACTION C.M. :**
20/10/2022**CERTIFIEE****EXECUTOIRE PAR****RECEPTION EN****S/PREFECTURE LE :**

28/10/2022

PAR PUBLICATION

LE : 31/10/2022



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE BAGES**Délibération n°15****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-sept octobre

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer municipal de Prat de Cest, commune de BAGES (Aude),
sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).**PRÉSENTS** : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Frédéric BOU, Emilie EVEILLECHIEN, Stefan
FROWEIN, Henri BUSTO, Sandrine SERRE, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Charles REALES, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO, Philippe CARRERA.**PROCURATIONS** : Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE, Marie-Claude BUSTO à Catherine ROI, Philippe
CARRERA à Jean-Louis RIO.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Catherine ROI.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-020 en date du 10 juin 2020 par laquelle il a donné au Maire
pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales,**Prend acte des décisions prises en vertu de la délibération précitée portant**

Numéro de la Décision	Intitulé de la décision	Date de signature
D-2022-005	Signature d'un contrat de location pour le financement d'un véhicule neuf pour les services techniques Contrat conclu avec la société EDR Automobiles FIAT Professional Narbonne La durée du contrat de location est de 36 mois et démarre à compter du jour de livraison du véhicule Le montant mensuel de la location s'élève à 313,73 € TTC Le kilométrage total en fin de contrat est de 30 000 kilomètres Les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2022 et suivants.	26/09/2022

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Jean-Louis RIO

Maire de BAGESCatherine ROI

Secrétaire de séance

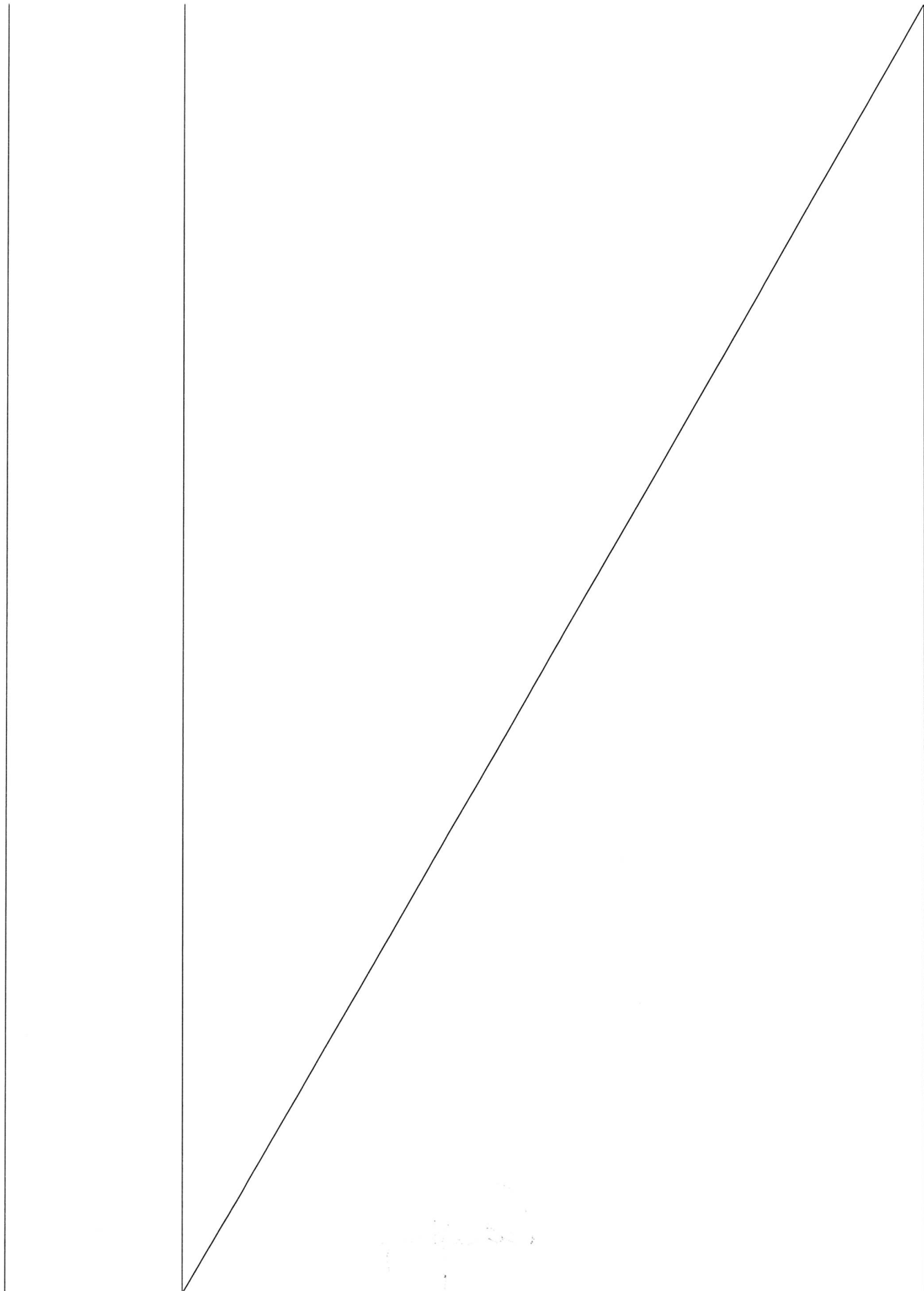
Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché le 31/10/2022



ID : 011-211100243-20221027-DELIB2022058-DE



[Faint, illegible text or signature]